

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2025-110 – Location d'une balayeuse de voirie C 401 – VN 1064 – SAS Lemonnier**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de louer une balayeuse de voirie C 401 – VN 1064 dans le cadre du maintien de la propreté de la commune de Condé-en-Normandie,
- Vu les offres reçues,

**DÉCIDE**

**Article 1** – De procéder à la signature d'un contrat de location d'une balayeuse de voirie C 401 – VN 1064 du 7 octobre 2025 au 6 janvier 2026 auprès de la SAS Lemonnier – ZA du Carrefour des Biards – 50540 Isigny-le-Buat, pour un montant de 10 500,00 € HT soit 12 600.00 € TTC.

**DIT**

**Article 2** – Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 5 novembre 2025

LE MAIRE

  
Valérie DESQUESNE